



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE BESSE ET SAINT-ANASTAISE
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 20 AVRIL 2026

Date de convocation : 15 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, le conseil municipal de la commune de Besse et Saint-Anastaise, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Lionel GAY, Maire.

Présents : Anne BAPT, Sophie BRIONNET (pouvoir à Sylvie ROCHE), Brigitte DECHAMBRE, Jean-Michel FALGOUX (pouvoir à Brigitte DECHAMBRE), Lionel GAY, Mathilde LAVENU, Martine MAGE, Marc MESTAS, Jacques PERRON, Jonathan RISPAL, Sylvie ROCHE, Stéphane THOURIN, Alicia THOURIN--CHASSAING, Béranger TRAPENAT, Thierry TRAPENAT.

En exercice : 15 **Présents/représentés** : 15 **Votants** : 15 **Secrétaire** : Martine MAGE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal du conseil municipal du 2 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

2026-04-55 MARCHÉS NOCTURNES DE BESSE - ÉTÉ 2026

Le Maire informe le Conseil municipal que des marchés nocturnes seront mis en place du 9 juillet au 27 août 2026 de 17h à 21h. Il indique qu'un montant forfaitaire de 40 € est demandé aux exposants pour les marchés nocturnes estivaux 2026. Il précise qu'un règlement pour ce marché doit être respecté (en annexe).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **autorise** l'organisation de marchés nocturnes du 9/07 au 27/08/2026 à Besse, suivant les modalités susmentionnées ;
- **fixe** le montant forfaitaire des exposants à 40 € pour la période estivale
- **approuve** le règlement tel qu'annexé ;
- **donne** tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente

2026-04-56 SOUTIEN AU PROJET SANCY FM

Le Maire présente à l'assemblée le projet Sancy FM porté par l'association Massif Central Médias. Cette dernière demande le soutien de la Commune dans sa démarche de création d'une radio locale, généraliste, associative et participative, qui pourrait être basée à Besse. L'objectif est de diffuser sur internet et via la bande FM (avec fréquence temporaire puis définitive) à l'échelle de la commune et ses abords, puis du Massif du Sancy. Les porteurs de projet demandent la mise à disposition gratuite d'un local afin d'héberger le siège de l'association (actuellement à Issoire) et le studio de la radio.

Le Maire précise que l'association vise l'autonomie financière via la cotisation de ses membres, les fonds de soutien publics aux médias et la vente de publicité. Après échanges avec les porteurs de projet, le Maire propose qu'une subvention soit accordée à l'association afin de leur permettre de se développer dans de bonnes conditions et notamment d'embaucher une jeune personne en Service Civique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **accorde** son soutien à l'association Massif Central Médias pour le développement du projet de radio locale et participative Sancy FM dans les conditions susmentionnées ;
- **autorise** la mise à disposition gratuite d'un local communal à cette fin ;
- **approuve** la convention de mise à disposition du local ci-annexée ;
- **accorde** une subvention de 2500 € à Massif Central Médias pour le projet Sancy FM au titre de l'année 2026 ;
- **donne** tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente

2026-04-57 DÉSIGNATION DE DELEGUES COMMUNES FORESTIERES 63

Le Maire informe l'assemblée, qu'à la demande de l'association des Communes Forestières du Puy-de-Dôme à laquelle la commune n'adhère pas à ce jour, est proposé de désigner un interlocuteur privilégié pour les questions forestières. Il convient de choisir un délégué titulaire et un suppléant Forêt pour la durée du mandat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **désigne** Martine MAGE comme Déléguée de la Commune auprès de l'association des Communes Forestières du Puy-de-Dôme ;
- **désigne** Anne BAPT comme Déléguée suppléante.

2026-04-59 BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET PRINCIPAL

Vu le budget primitif proposé,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
vote le budget principal qui s'équilibre comme suit :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Opération de l'exercice	Résultat 2025 reporté	Cumul section
Dépenses	6 535 500,00 €		6 535 500,00 €
Recettes	6 535 500,00 €		6 535 500,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Opération de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat 2025 reporté	Affectation 1068	Cumul section
Dépenses	2 110 946,68 €	2 596 779,84 €	1 193 073,48		5 900 800,00 €
Recettes	2 167 984,93 €	2 062 497,47 €		1 670 317,60	5 900 800,00 €

2026-04-58 DÉSIGNATION D'UN REFERENT ANIMATION FORESTIERE AGRICOLE

Le Maire informe l'assemblée que le conseil départemental du Puy-de-Dôme sollicite la nomination d'un référent communal « Animation foncière agricole ». Sa mission sera de relayer l'animation dans ce domaine qui consiste à préserver le foncier agricole et à améliorer la structuration foncière pour maintenir l'activité. Le référent contribue à la mise à jour des informations (exploitations et foncier), participe à des groupes de travail pour élaborer des pistes d'actions, relaye les informations afférentes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **désigne** Martine MAGE comme Référente « Animation forestière agricole » communale auprès du conseil départemental du Puy-de-Dôme.

2026-04-60 VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2026

Le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil municipal doit fixer pour l'année 2026, les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la Commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants, et 1639 A,

Vu la loi de finances pour 2026 n°2026-103 du 19 février 2026 et notamment l'article 116,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **décide** de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026 de la manière suivante :
 - taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 40,65%
 - taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 70,64%
 - taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 15,89%
- **autorise** le Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

2026-04-61 BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET EAU

Vu le budget primitif proposé,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
vote le budget Eau qui s'équilibre comme suit :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Opération de l'exercice	Résultat 2025 reporté	Cumul section
Dépenses	1 310 000.00 €		1 310 000.00 €
Recettes	593 167.65 €	716 832.35 €	1 310 000.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Opération de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat 2025 reporté	Cumul section
Dépenses	976 864.33 €	136 735.67 €	€	1 113 600,00 €
Recettes	936 671.79 €	36 000.00 €	247 328.21	1 220 000.00 €

2026-04-62 BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le budget primitif proposé,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
vote le budget Assainissement qui s'équilibre comme suit :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Opération de l'exercice	Résultat 2025 reporté	Cumul section
Dépenses	879 500,00 €		879 500,00 €
Recettes	879 500,00 €		879 500,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Opération de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat 2025 reporté	Cumul section
Dépenses	529 408.52 €	86 000.00 €	€	871 700.00 €
Recettes	871 700.00 €	€		871 700.00 €

2026-04-63 BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET SPANC

Vu le budget primitif proposé,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
vote le budget SPANC qui s'équilibre comme suit :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Opération de l'exercice	Résultat 2025 reporté	Cumul section
Dépenses	20 000,00 €		20 000,00 €
Recettes	20 000,00 €		20 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Opération de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat 2025 reporté	Cumul section
Dépenses	0 €	0 €	€	0 €
Recettes	0 €	0 €		0 €

2026-04-64 BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET CINEMAS

Vu le budget primitif proposé,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
vote le budget Cinémas qui s'équilibre comme suit :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Opération de l'exercice	Résultat 2025 reporté	Cumul section
Dépenses	83 370,00 €		83 370,00 €
Recettes	83 370,00 €		83 370,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Opération de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat 2025 reporté	Cumul section
Dépenses	45 000,00 €		827,58	45 827,58 €
Recettes	45 827,58 €			45 827,58 €

2026-04-65 BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET LOTISSEMENT BESSE

Vu le budget primitif proposé,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
vote le budget Lotissement Besse qui s'équilibre comme suit :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Opération de l'exercice	Résultat 2025 reporté	Cumul section
Dépenses	369 199,64 €		369 199,64 €
Recettes	365 593,96 €	160 753,22	526 347,18 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Opération de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat 2025 reporté	Cumul section
Dépenses	365 493,96 €		358 999,64	724 493,60 €
Recettes	724 493,60 €			724 493,60 €

2026-04-66 BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET TVA

Vu le budget primitif proposé,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
vote le budget TVA qui s'équilibre comme suit :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Opération de l'exercice	Résultat 2025 reporté	Cumul section
Dépenses	337 000,00 €		337 000,00 €
Recettes	160 203.54 €	176 796.46 €€	337 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Opération de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat 2025 reporté	Cumul section
Dépenses	280 000,00 €	0 €	€	280 000,00 €
Recettes	324 000.00 €	0 €		324 000.00 €

2026-04-67 BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET DAME

Vu le budget primitif proposé,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
vote le budget DAME qui s'équilibre comme suit :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Opération de l'exercice	Résultat 2025 reporté	Cumul section
Dépenses	34 500.00 €		34 500.00 €
Recettes	34 500.00 €		34 500.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Opération de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat 2025 reporté	Cumul section
Dépenses	0 €	0 €	0 €	0 €
Recettes	0 €	0 €	0 €	0 €

2026-04-68 BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET TRANSPORT

Vu le budget primitif proposé,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
vote le budget Transport qui s'équilibre comme suit :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Opération de l'exercice	Résultat 2025 reporté	Cumul section
Dépenses	250 844,20 €		250 844,20 €
Recettes	250 844,20 €		250 844,20 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Opération de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat 2025 reporté	1068 Affectation du résultat	Cumul section
Dépenses	74 695,02 €				74 695,02 €
Recettes			74 695,02		74 695,02 €

2026-04-69A PERSONNEL COMMUNAL - TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire propose à l'assemblée de valider le tableau des effectifs mis à jour.

Annule et remplace pour erreur matérielle la délibération 2026-04-69

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** ce tableau des effectifs valant création et suppression de poste

FILIERE ADMINISTRATIVE	Postes existants	Postes créés et supprimés	Nbre postes ouvert	Nbre postes pourvus
Cadre d'emploi, cadre A-Directeur Général des services				
Cadre d'emploi Directeur Général des Services	1	0	1	0
Cadre d'emploi des Attachés				
Cadre d'emploi des attachés principaux	1	1	2	1
Cadre d'emploi des attachés	1	0	1	1
Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux				
Rédacteur principal 1° classe	1	0	1	1
Rédacteur	2	1	3	2
Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux				
Adjoint administratif territorial principal 1° classe	2	1	3	3
Adjoint administratif territorial principal 2° classe	1	1	2	1
Adjoint administratif territorial	3	-1	2	2
FILIERE CULTURELLE				
Attaché territorial de conservation du patrimoine	1		1	1
FILIERE TECHNIQUE	Postes existants	Postes créés et supprimés	Nbre postes ouvert	Nbre postes pourvus
Cadre d'emploi des Ingénieurs				
Ingénieur	1	0	1	0
Cadre d'emploi des techniciens				

Technicien ou technicien principal	1	0	1	0
Cadre d'emploi des agents de maîtrise				
Agents de Maitrise	4	0	4	3
Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux				
Adjoint technique territorial principal de 1° classe	10	0	10	9
Adjoint technique territorial principal de 1° classe 28/35	1	0	1	1
Adjoint technique territorial principal de 1° classe 20/35	1	0	1	1
Adjoint technique territorial principal de 2° classe	6	0	6	6
Adjoint technique territorial principal de 2° classe 28/35	1	1	1	0
Adjoint technique territorial 35°	12	1	12	10
Adjoint technique territorial 30/35°	1	1	2	1
Adjoint technique territorial 28/35	1	0	1	1
Adjoint technique territorial 20/35	1	1	2	1
FILIERE SECURITE	Postes existants	Postes créés et supprimés	Nbre postes ouvert	Nbre postes pourvus
Cadre d'emploi des gardes champêtres				
Brigadier	1	0	1	0
FILIERE ANIMATION	Postes existants	Postes créés et supprimés	Nbre postes ouvert	Nbre postes pourvus
Animateur	1	1	2	1
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1		1	1
Adjoint d'animation	1	1	2	1
FILIERE MEDICO SOCIALE				
Cadre d'emploi agents territoriaux spécialisés écoles maternelles				
Agent territorial spécialisé principal 1° classe des écoles maternelles	2	-1	1	1
Agent territorial spécialisé principal 2° classe des écoles maternelles	1	1	1	1

2026-04-70 PERSONNEL COMMUNAL - RECRUTEMENTS SUR POSTES NON PERMANENTS

Le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil de créer,

- à compter du 4 mai 2026, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint territorial d'animation rémunéré sur la base de l'échelon 7 selon l'indice brut 381 indice majoré 372 dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 3 mois et 27 jours soit jusqu'au 31/08/2026 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un emploi non permanent aux conditions ci-dessus précisées ;
- **FIXE** la rémunération par référence que dessus à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- **INSCRIT** la dépense correspondante au chapitre 012 article 6213 du budget primitif 2026.

2026-04-71 RECRUTEMENTS SUR POSTES SAISONNIERS

Le Maire indique que la saison estivale demande du renfort dans les équipes espace vert et entretien des locaux, il propose de recruter 3 adjoints techniques, au 1^{er} échelon à l'indice brut 367, indice majoré 366, pour une période de 3 mois du 1^{er} juin au 31 août 2026, 2 agents à 35 heures et 1 agent à 22h30.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ▶ **APPROUVE** les créations des poste susmentionnées.
- ▶ **INSCRIT** la dépense correspondante au chapitre 012 article 6213 du budget primitif 2026.

2026-04-72 TRAVAUX SIGNALÉTIQUE SUR L'EHPAD DE BESSE

Le Maire informe l'assemblée que des travaux de pose d'une enseigne sur l'EHPAD de Besse ont été commandés. Il propose que la Commune prenne à sa charge 50% du coût total TTC des travaux (établi à 2 820 €). Le reste des frais sera assumé par l'EHPAD lui-même.

L'Etat ayant pour projet de remplacer la dénomination « EHPAD », le choix a été fait de n'afficher que les termes « Résidence La Couze-Pavin ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **approuve** la prise en charge à 50% par la Commune des frais de pose d'une enseigne sur l'EHPAD de Besse, soit un montant de 1 410 € TTC ;
- **donne** tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente.

CONCLUSION DE SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 21h.